

Fonds de garantie locative wallon : une solution solidaire où tout le monde gagne!

Ces derniers mois, le ministre wallon du Logement, Paul Furlan (PS), a multiplié les paroles et les initiatives en faveur de la mise sur pied d'un Fonds de garantie locative en Wallonie. Il existe néanmoins différentes manières de concevoir un tel dispositif. Dans le débat qui se tient en ce moment-même à ce sujet, le MOC tient à affirmer son soutien total à toute proposition qui encouragerait la mise sur pied d'un Fonds qui serait universel et obligatoire, et donc non-discriminatoire.

La création d'un Fonds de garantie locative faciliterait grandement l'accès au logement. Il est nécessaire de rappeler qu'aujourd'hui 38% des Wallons ne disposent pas de 1000 euros d'épargne. A titre d'exemple, au moment d'emménager dans un logement dont le loyer est de 600 euros par mois, il n'est pas rare de devoir déboursier jusqu'à 1800 euros (2 mois de garantie, premier loyer). D'autant que la garantie locative précédente n'est que rarement déjà récupérée.

Le gros avantage d'un Fonds de garantie locative est qu'il permettrait aux ménages qui ont des difficultés à payer cette somme, de verser la garantie en plusieurs étapes. A ce sujet, il est essentiel que le mécanisme de progressivité du versement de la garantie locative ne soit pas uniquement accessible aux ménages les plus fragiles, mais bien à une majorité de locataires qui en ferait la demande.

Du côté des propriétaires, l'impact ne serait aucunement négatif puisque les moyens importants de ce Fonds leur assureraient le versement en cas de dégâts locatifs. Mieux, le système permettrait même le renforcement de la confiance entre bailleur et locataire. Autre avantage : la portabilité de la garantie locative serait assurée grâce à la participation au Fonds.

Las, la création de ce Fonds de garantie locative semble être freinée par des tensions au sein de la majorité wallonne. Certains ont en effet remis en cause le caractère unique et universel du système à mettre en place afin de ne pas altérer le rôle de proximité des banques...

Il est pourtant de la responsabilité des partenaires du gouvernement d'aboutir à une solution solidaire, efficace et ambitieuse. Abandonner le caractère unique du Fonds équivaut à passer à côté de l'un des objectifs premiers de la mesure : la lutte contre la discrimination qui touche les ménages les plus précarisés.

Pour toutes ces raisons, le MOC appelle donc le ministre du Logement à maintenir le cap pour aboutir rapidement à la création d'un Fonds de garantie locative qui serait universel et obligatoire.

Christian KUNSCH,
Président du MOC

Communiqué de presse